



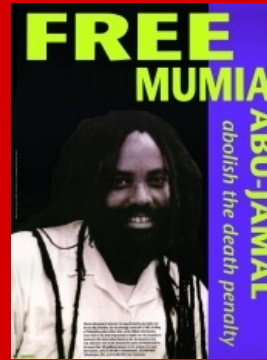
### Quelques décisions récentes

La Cour d'appel de Paris, qui pour contestation de crimes contre l'humanité, a condamné le prévenu à 3 000 euros d'amende, a justifié sa décision dès lors que *« l'affirmation par le prévenu, sans nuances, que la rafle du Vel d'Hiv "est un épisode mineur de la déportation, qui est elle-même un épisode mineur de la seconde guerre mondiale" ne constitue pas une opinion critique sur l'importance, qui serait exagérée, que certains accorderaient à cet événement et que l'emploi de l'expression "épisode mineur", pour qualifier ladite rafle et plus généralement la déportation, est bien une minoration outrancière, par leur relativisation et leur banalisation, de ces crimes contre l'humanité »*. La Cour de cassation rappelle en outre que le délit de contestation de crime contre l'humanité est caractérisé même si celle-ci *« est présentée sous forme déguisée ou dubitative ou encore par voie d'insinuation »*.

**Cliquez ici pour consulter la décision :**

**Cour de cassation, chambre criminelle, 24 mars 2020, n° de pourvoi 19-80.783**

En l'espèce, une association a formé un pourvoi contre un arrêt qui, dans l'information judiciaire ouverte sur sa plainte pour injure à raison de l'appartenance à une religion déterminée et diffamation publique, a déclaré irrecevable sa constitution de partie civile. Selon l'arrêt attaqué, cette association a été déclarée en préfecture en 2015, de sorte qu'à la date des faits, le 7 juillet 2017, elle ne remplissait pas la condition d'ancienneté prévue à l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881, selon lequel les associations se proposant par



La Chambre criminelle a approuvé la Cour d'appel de Paris d'avoir relaxé le prévenu du chef de provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine s'agissant de propos publiés sur son site internet ainsi que sur Twitter dans lesquels il déplorait que l'équipe de France de football comporte une majorité de joueurs *« non-caucasoides »* et souhaitait pour ce seul motif sa défaite face à une équipe rivale ayant un *« coefficient de blancheur »* supérieur. En l'espèce, la Cour de cassation considère que la Cour d'appel *« a exactement apprécié le sens et la portée des passages poursuivis, dont un seul contenait un appel à la discrimination à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine, cependant que les autres, pour empreints qu'ils puissent être de sentiments racistes, ne contenaient, même de façon implicite, pas d'appel ou d'exhortation à la discrimination, la haine ou la violence »*.

**Cliquez ici pour consulter la décision :**

**Cour de cassation, chambre criminelle, 13 novembre 2019, n° de pourvoi 18-85.371**

### Et aussi

Pour consulter un cours en ligne sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui interdit notamment toute type de discrimination, **cliquez ici**.

Pour lire le bilan dressé par Frédéric Potier deux ans après le lancement du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020, piloté par la DILCRAH, **cliquez ici**.

Pour lire la Déclaration sur les violences policières illégitimes publiée le 28 janvier 2020 par la CNCDH, dont

leurs statuts d'assister les victimes de discrimination fondée notamment sur l'appartenance religieuse, ne peuvent se constituer partie civile qu'après cinq ans d'existence. La haute juridiction considère qu'en se déterminant ainsi, la chambre de l'instruction a violé ce texte dans la mesure où l'association en cause « *ne s'est pas constituée partie civile en vue de la défense des intérêts collectifs prévus par l'article 48-1, mais pour des faits d'injure et de diffamation susceptibles de lui occasionner un préjudice personnel et direct* ».

**Cliquez ici pour consulter la décision :**

**Cour de cassation, chambre criminelle, 21 janvier 2020, n° de pourvoi 19-81.567**



## Audiences récentes et à venir

**14 et 15 mai 2020,**

procès contre plusieurs individus poursuivis pour vols, tentatives de vols et escroqueries commis en 2019 sur des personnes visées en raison de leur origine asiatique.

**Avocate : Maître Dominique BEYREUTHER MINKOV**

**Juridiction :** Tribunal correctionnel de Créteil

**Mardi 19 mai 2020,**

audience de renvoi concernant M. Jean-Patrick VERNET, conseiller municipal RN à Romilly-sur-Seine, poursuivi pour provocation publique à la discrimination raciste à l'égard de M. Fethi CHEIKH, suite à des propos proférés lors de la séance du Conseil municipal le 23 mars 2019.

**Avocats : Maître Dominique BEYREUTHER MINKOV**

**Juridiction :** Tribunal correctionnel de Troyes

le MRAP fait partie, **[cliquez ici](#)**.

Pour consulter les résultats d'une étude réalisée à la demande du Défenseur des droits sur les refus de soins discriminatoires dans trois spécialités médicales, **[cliquez ici](#)**.

Pour lire le communiqué du rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) contre le racisme et l'intolérance, à l'occasion de la Journée internationale des Roms, **[cliquez ici](#)**.

Pour consulter le sixième et dernier rapport annuel du Défenseur des droits Jacques Toubon, qui révèle notamment des « inégalités criantes » et dénonce des contrôles d'identité abusifs, **[cliquez ici](#)**.



## Derniers communiqués

**On ne manipule pas l'antiracisme**  
(publié le 22 juin 2020)

Le MRAP n'entend pas se positionner par rapport aux listes présentes au second tour des municipales à St Denis.

Cependant, une accusation de racisme ayant été portée contre le maire sortant, il considère qu'une telle accusation est... **[lire la suite](#)**

**Un problème enfin posé : le racisme dans la police**

(publié le 8 juin 2020)

Le meurtre de George Floyd mobilise aux États-Unis d'abord, et maintenant dans le monde entier sur la question des violences policières, en particulier celles liées au racisme... **[lire la suite](#)**

**États-Unis : la mort de George Floyd, victime du racisme policier, ne doit pas rester impunie !**

(publié le 29 mai 2020)

Depuis plusieurs jours, une vidéo

**Mercredi 24 juin 2020,**  
audience concernant Alain Soral,  
poursuivi pour injure et diffamation  
publiques en raison de la religion et  
contestation de crimes contre  
l'humanité, suite à la mise en ligne,  
sur son site « égalité et réconciliation  
», de conenus antisémites.

**Avocats : Maître Jean-Louis  
LAGARDE**

**Juridiction :** Tribunal correctionnel de  
Paris

**Mercredi 1er juillet 2020,**  
audience concernant Eric ZEMMOUR,  
poursuivi pour provocation à la haine  
raciste et injures racistes publiques,  
suite à des propos tenus lors du  
discours inaugural de la « convention  
de la droite », diffusée en direct par  
LCI le 28 septembre 2019.

**Avocat : Maître Kaltoum GACHI**  
**Juridiction :** Tribunal correctionnel de  
Paris

**Réquisitions du Parquet :** 100  
jours-amende à 100 euros (soit 10  
000 euros au total) et la publication du  
jugement dans les organes de presse  
où il travaille. Cette peine signifie  
qu'en cas de défaut total ou partiel de  
paiement, le polémiste sera incarcéré  
pour une durée correspondant au  
nombre de jours-amende impayés.

**Date du délibéré : 25 septembre  
2020**

**Mercredi 8 juillet 2020,**  
audience concernant Renaud Camus,  
poursuivi pour injures racistes  
publiques envers un groupe de  
personnes, suite à  
des propos diffusés sur Twitter.

**Avocat : Maître Dominique  
BEYREUTHER MINKOV**

**Juridiction :** Tribunal correctionnel de  
Paris

**Mardi 21 juillet 2020,**  
audience concernant Agnès  
Cerighelli,  
poursuivie pour provocation à la haine  
envers les musulmans, suite à  
des propos diffusés sur Twitter.

**Avocats : Maître Kaltoum GACHI**  
**Juridiction :** Tribunal correctionnel de  
Versailles

**Jeudi 3 septembre 2020,**  
audience d'appel concernant  
Britgitte Bardot, poursuivie pour  
injures racistes publiques envers un  
groupe de personnes, après la  
diffusion d'une lettre ouverte  
adressée au préfet de La Réunion.

**Avocate : Maître Philippe  
PRESSECQ**

circulant sur les réseaux sociaux  
montre George Floyd, un homme noir,  
immobilisé au sol par un policier qui  
garde un genou sur son cou.  
L'homme se plaint de ne pas pouvoir  
respirer... [lire la suite](#)

**Pour une police respectueuse  
des lois de la république, partout  
et en tous lieux**

(publié le 28 mai 2020)

Les émissions politiques spectacles  
comme « On n'est pas couché » avec  
leurs outrances et la personnalisation  
des débats ne sauraient occulter les  
graves problèmes de société... [lire la  
suite](#)

**Annexion de la Cisjordanie :  
Lettre ouverte au Président de la  
République**

(publié le 20 mai 2020)

Monsieur le Président de la  
République, le gouvernement israélien  
s'apprête à annexer, dès le 1er juillet,  
la vallée du Jourdain et des colonies  
israéliennes en Palestine occupée...

[lire la suite](#)

**Agressions racistes anti-  
Asiatiques : trois jeunes voleurs  
condamnés à de la prison ferme**

(publié le 20 mai 2020)

Au terme de deux jours d'audience  
les 14 et 15 mai 2020, trois individus  
jugés pour une série de vols avec  
violences visant des personnes  
d'origine asiatique ont été  
condamnés à des peines allant de...

[lire la suite](#)

**Arrestation de Félicien Kabuga :  
enfin ! Mettre en lumière les  
responsabilités françaises**

(publié le 19 mai 2020)

Pour le MRAP l'arrestation de Félicien  
Kabuga, financier important du  
génocide des Tutsi au Rwanda  
commis en 1994 est une bonne  
nouvelle. C'était tard, mais pas trop  
tard... [lire la suite](#)

**Assassinat de Jean Dussine**

(publié le 13 mai 2020)

"Le premier crime du monde est le  
meurtre d'un frère par son frère" Jean  
Dutourd. La mort de Jean Dussine,  
Président de l'association Itinérance,  
dans des conditions atroces... [lire la  
suite](#)

**8 mai 1945 - 8 mai 2020 Le MRAP  
rend hommage aux « oubliés de  
l'histoire »**

(publié le 6 mai 2020)

Le 8 mai 1945 était signée la

**Juridiction :** Tribunal correctionnel de Saint-Denis

**Jeudi 10 septembre 2020,**  
audience d'appel concernant Eddy DENIS, ex-conseiller municipal LR à Volx, poursuivi pour injures racistes publiques, prononcées sur un groupe de messagerie en ligne à l'encontre d'une personne d'origine asiatique.

**Avocat : Maître Kaltoum GACHI**  
**Juridiction :** Cour d'appel de Paris

capitulation sans condition de l'Allemagne nazie. Après 60 à 80 millions de morts dont 45 millions de civils... [lire la suite](#)

**Des propos ignobles tenus par des fonctionnaires de police**

(publié le 27 avril 2020)  
Le MRAP a découvert avec indignation la vidéo qui montre des fonctionnaires de police intervenant en tenant des propos racistes d'un autre temps...

[lire la suite](#)

*Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, **association créée en 1949**, est une association nationale d'éducation populaire, agréée Education Nationale, une Organisation Non Gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies et une association membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.*

***Pour toute question, suggestion, requête ou pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant vos données : 01 53 38 99 94 / juridique@mrp.fr***

© 2020 MRAP

*Auteur : Service Juridique*

<https://www.facebook.com/MRAP-823565947739102/>  
[https://twitter.com/MRAP\\_Officiel](https://twitter.com/MRAP_Officiel)

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**